

Ministère des solidarités
et de la santé

ARRÊTÉ

portant composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps
des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2013-351 du 24 avril 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant des ministres chargés des affaires sociales et du ministre chargé de la jeunesse et des sports, en application de la loi no 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés d'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat relevant de la catégorie A pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2016 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury du concours réservé pour l'accès au corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ouvert au titre de l'année 2018 :

M. MAY Joël	Inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale honoraire – <u>Président</u> ;
Mme EL YAMANI Anita	Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction générale du travail ;
M. KOUNOWSKI Julien	Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale de la jeunesse, des sport et de la cohésion sociale des Hauts-de-France ;

Mme RIBAUT Catherine

Inspectrice de classe exceptionnelle de l'action
sanitaire et sociale à la direction départementale
de la cohésion sociale et de la protection des
populations des Deux-Sèvres ;

En cas d'indisponibilité du Président du jury, cette fonction sera assurée par Madame Catherine RIBAUT.

Article 2

Ce concours est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le Directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **7 - DEC. 2017**

Le Chef du bureau du recrutement



Arnaud SCOLAN